



ISSN 0718-0675

ISSN en ligne 2260-6017

## Les emprunts lexicaux de l'arabe marocain au français : étude phonologique

**Mjid El garni**

Université d'Ibn Tofail, Kénitra, Maroc

elgarnimjid1989@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-5739-8433>

Reçu le 15-08-2019/ Évalué le 08-09-2019/ Accepté le 22 -09-2019

### Résumé

Le progrès technologique que connaît notre monde aujourd'hui en plus des liens historiques entre les pays, en l'occurrence le Maroc et la France, ont donné lieu à une interférence linguistique sans précédent. Parmi les manifestations de ce phénomène, on trouve l'emprunt lexical. C'est le transfert des lexèmes d'une langue vers une autre. Mais l'intégration des mots étrangers introduits dans la langue d'accueil nécessite une adaptation au système phonologique et morpho-syntaxique de celle-ci. L'étude que nous avons menée à ce propos a montré que le système vocalique et consonantique des mots d'origine française a subi énormément de modifications d'ordre phonologique pour s'adapter à l'arabe marocain. Dans cet article, nous nous attacherons, à partir d'un corpus rassemblé sur ce sujet, à étudier et analyser les mécanismes d'adaptation phonologique des emprunts de l'arabe marocain au français.

**Mots-clés** : emprunt lexical, adaptation, phonologie

### Préstamos léxicos del árabe marroquí al francés: estudio fonológico

#### Resumen

El progreso tecnológico que nuestro mundo está experimentando hoy, además de los vínculos históricos entre países, en este caso Marruecos y Francia, han dado lugar a una interferencia lingüística sin precedentes. Entre las manifestaciones de este fenómeno se encuentran los préstamos léxicos. Es la transferencia de lexemas de un idioma a otro. Pero la integración de palabras extranjeras introducidas en el idioma anfitrión requiere una adaptación al sistema fonológico y morfosintáctico del mismo. El estudio que realizamos sobre este tema mostró que el sistema de palabras de origen francés, vocal y consonántico, ha sufrido una gran cantidad de cambios fonológicos para adaptarse al árabe marroquí. En este artículo, nos centraremos en un corpus reunido sobre este tema, para estudiar y analizar los mecanismos de adaptación fonológica de los préstamos del árabe marroquí al francés.

**Palabras clave**: préstamo léxico, adaptación, fonología

## Lexical borrowings from Moroccan arable to French: phonological study

### Abstract

The technological progress that our world is experiencing today in addition to the historical links between countries, in this case Morocco and France, has given rise to an unprecedented linguistic interference. Among the manifestations of this phenomenon is lexical borrowing. It is the transfer of lexemes from one language to another. But the integration of foreign words introduced into the host language requires an adaptation to the phonological and morphosyntactic system of it. The study we conducted on this subject showed that the vowel and consonant system of words of French origin has undergone a great deal of phonological changes to adapt to Moroccan Arabic. In this article, we will focus, from a corpus gathered on this subject, to study and analyze the mechanisms of phonological adaptation of borrowing from Moroccan Arabic to French.

**Keywords :** lexicon loan, adaptation, phonology

### Introduction

Chaque langue, qu'on le veuille ou non, est pourvue d'un certain nombre d'emprunts lexicaux d'autres idiomes vu le contact perpétuel entre les langues, en raison de l'ouverture sans précédent que connaît le monde aujourd'hui. L'arabe marocain est une langue qui contient un nombre important d'emprunts lexicaux à plusieurs langues, en particulier le français pour des raisons historiques et politiques. La quantité de ces emprunts lexicaux dans le système linguistique marocain nous incite à nous y intéresser.

La grande différence entre les deux systèmes vocaliques français et arabe donne lieu à des difficultés de prononciation des emprunts au français par le locuteur marocain. Celui-ci se trouve contraint d'apporter des modifications phonologiques aux emprunts du français de manière à ce qu'ils s'adaptent au moule de l'arabe marocain. Notre intérêt se portera, exemples à l'appui, sur les niveaux les plus affectés par cette adaptation phonologique, à savoir, le niveau vocalique et consonantique.

Notre problématique peut être formulée sous forme de la question suivante : quelles sont les modifications à caractère phonologique que subissent les emprunts au français pour s'adapter à la langue marocaine ?

### 1. Méthodologie

Pour recueillir le lexique d'origine française nous avons dépouillé deux dictionnaires de l'arabe marocain: il s'agit d'une part du *Dictionnaire Colin de l'arabe*

*dialectal marocain* (1994) et d'autre part de *Qamus ad-dari3a al-mayribiya* (2017). Ces ouvrages nous ont pourvu de mots d'origine française qui sont toujours employés dans l'arabe marocain pour le lexique spécialisé, notamment celui de la mécanique des automobiles, l'électricité, la construction, la confection. Nous avons recueilli le corpus oral directement auprès des informateurs. Ce corpus oral est constitué de dix interviews de locuteurs natifs marocains, de profils différents dont l'âge varie entre 22 et 63 ans. Il a été enregistré et présente une durée totale de 3h06 minutes. Les entretiens ont été menés en face à face, et enregistrés sur le lieu de résidence ou de travail des participants. Les questions posées étaient directes et identiques pour tous les informateurs, à titre d'exemple, des questions comme: Comment appelez vous cette action ou cet objet? Une fois les entretiens terminés, nous avons procédé à l'identification et au classement de ces emprunts. Le nombre total des emprunts au français s'élève à 709 dont 589 ont été fournis par les supports écrits et le reste a été récolté à l'aide des interviews. Il convient de signaler que les enregistrements et également notre intuition, en tant que locuteur natif, nous ont considérablement aidé à donner une description phonologique précise des emprunts.

Pour la transcription des mots, nous avons trois possibilités : la transcription à l'aide de l'alphabet arabe, l'alphabet latin modifié ou l'alphabet phonétique international. Notre choix est retombé sur la dernière option pour la raison principale que l'arabe marocain est un idiome qui regorge de réalisations phonétiques irrégulières qui changent selon le contexte.

## 2. L'emprunt lexical : définitions

Il faut avouer que l'emprunt lexical reste un concept difficile à circonscrire du fait qu'il prend plusieurs formes allant du xénisme<sup>1</sup> au néologisme. Cela n'a pas empêché les linguistes de tenter de lui donner une définition. Parmi ces linguistes, se trouve Jean Dubois, celui-ci le définit dans son *Dictionnaire de la Linguistique et de Sciences de langage* comme suit : *Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts. L'emprunt est le phénomène sociologiquement le plus important dans tous les contacts des langues* (Dubois, 1973 : 188).

On remarque que Dubois, comme le témoigne cette citation, ne tolère l'emprunt que lorsqu'il n'existe pas un équivalent dans la langue emprunteuse, à la différence d'autres linguistes qui ne posent pas de conditions aux emprunts, à ces linguistes appartient Louis Deroy, qui ne voit aucun inconvénient à emprunter à d'autres

langues même en cas de disponibilité. Il définit l'emprunt comme *une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté linguistique* (Deroy, 1956 : 8).

Cette définition n'est pas exempte d'ambiguïté, puisqu'elle évoque le concept de communauté linguistique qui n'est pas facile à définir. Cependant, Touratier (1994 :12) élucide la notion de communauté linguistique en la considérant comme l'ensemble des groupes sociaux et linguistiques possédant chacun d'eux son propre système de normes, mais la mise en contact avec d'autres langues permet de constituer un système socialement hiérarchisé et tournant autour d'un nouveau système de normes.

Christiane Loubier, donne deux définitions correspondant aux deux sens de l'emprunt, à savoir, le processus d'emprunt ou la chose empruntée. Dans sa première acception, elle désigne le *procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue* (Loubier, 2011 : 10). Dans sa deuxième acception, l'emprunt désigne une *unité ou trait linguistique d'une langue qui est empruntée intégralement ou partiellement à une autre langue* (Loubier, 2011 : 10).

Il en résulte que l'emprunt, comme nous l'avons signalé au début de cette section, est une notion difficile à cerner car il ne dépend pas uniquement de la langue dans laquelle il va s'intégrer mais il est fonction aussi des facteurs sociolinguistiques.

### **3. Adaptation phonologique des emprunts au français de l'arabe marocain**

#### **3.1. Adaptation au niveau vocalique**

Étant donnée la différence entre le vocalisme marocain (pauvre : seulement trois voyelles brèves) et son homologue français (riche: plusieurs voyelles). Il est évident que les emprunts au français sont affectés au niveau des voyelles lors de leur intégration en arabe marocain. Nous allons, dans ce qui suit, détailler les différentes modifications que connaissent les voyelles des emprunts de l'arabe marocain au français.

##### **3.1.1. Modification de l'aperture**

Les systèmes linguistiques français et marocains sont différents, le premier possédant plusieurs degrés d'aperture tandis que le second n'en a que deux : une ouverture maximale et une fermeture maximale.

C'est ainsi que les voyelles mi-ouvertes [ɔ] et mi-fermées [o] deviennent [u]

[o] ou [ɔ] [u]

Cache-col → [kaʃku]

Costume → [kustim]

Tricot → [triku]

Piano → [pjanu]

Il en est de même pour les voyelles mi-ouvertes [ɛ] et mi-fermées [e] qui se réalisent comme [i].

[ɛ] ou [e] [i]

Téléphone → [tilifun]

Numéro → [nimiru]

Mètre → [mitru]

Agresser → [grisi]

Il convient de noter que dans certains contextes phoniques, notamment en cas de contact des consonnes emphatiques, les voyelles fermées s'ouvrent automatiquement, les exemples suivants illustrent ce phénomène :

[u] [ɔ]

Ampoule → [bol<sup>ʔ</sup>a]

Bouteille → [bot<sup>ʔ</sup>a]

[i] [e]

Bâtiment → [bat<sup>ʔ</sup>ema]

L'explication qu'on peut avancer ici est que ces modifications phoniques apportées à ces emprunts sont imposées par l'harmonie vocalique.

### 3.1.2. Délabialisation des formes vocaliques labialisées

Comme cela a été précédemment montré, le système vocalique marocain ne comporte que trois voyelles, par contre, son homologue français possède plusieurs entités vocaliques au niveau de la labialité les voyelles labialisées françaises n'existant pas dans l'arabe marocain. De ce fait, il se produit une délabialisation des mots français en arabe marocain comme nous les voyons dans les exemples suivants.

[y] [i]

Buffet → [bifi]

Confiture → [kufiti:r]

[ə][i]

Cheminée → [ʃimini]  
[ø][i]  
Feu rouge → [firuʒ]  
[oe][i]  
millefeuille → [milfa:j]  
fauteuil → [futa:j]

Il faut signaler que certains des emprunts contenant le son [oe] ne subissent pas de modification au niveau de la prononciation de cette voyelle. La plupart des locuteurs quel que soit leur niveau d'instruction ou leur âge, la prononce correctement. Exemples d'emprunts où le son [oe] est maintenu :

Ascenseur → [asansoer]  
Basketteur → [basketoer]  
Câbleur → [kabloer]  
Convoyeur → [kunwajoer]  
Entraîneur → [ãtre:noe:r]  
Ferrailleur → [firajoe:r]

Parfois, ces voyelles antérieures labialisées maintiennent l'arrondissement des lèvres en changeant le lieu d'articulation. Ainsi, ces voyelles ne seront plus antérieures, elles deviendront postérieures, c'est ce qu'on peut appeler la postériorisation.

[y] [u] ou [w] ou [o]  
Facture → [faktura]  
Usine → [wzi:n]  
Rhumatisme → [rromat<sup>h</sup>e:z]  
[ø][u]  
Deuxième → [du:zja:m]  
Pneu → [pnu]  
[oe] [u]  
Chauffeur → [ʃifu:r]  
Carburateur → [karbiratu:r]  
Démarreur → [dimaru:r]  
[ə][u]  
Degré → [dugri]  
Secours → [suku:r]  
[i][u]  
Bifteck → [bufti:k]  
[a] [u]  
Abattoir → [but<sup>h</sup>wa:r]

### 3.1.3. Les semi-consonnes

D'une manière générale, les semi-consonnes des emprunts au français se maintiennent dans le langage marocain en subissant quelques modifications légères nécessaires à son adaptation au système phonique marocain.

Exemples :

[wa] [wa]  
 Courroie → [karwa]  
 Coiffeur → [kwaffu:r]  
 [j] [ja]  
 Cendrier → [sandrija]  
 Madrier → [madrija]

Il se peut que les semi-consonnes dans les mots français se transforment en une seule voyelle quand elles intègrent l'arabe marocain. Cet exemple montre clairement cette opération.

[je] [i]  
 Plombier → [plu:mbi]  
 Policier → [bulisi]  
 Tôlier → [t'ɔli]  
 [je] [e]  
 Dossier → [do:s'e] 2  
 Chantier → [fant'e]

### 3.1.4. Nasalisation/dénasalisation

Les voyelles nasales [ɛ̃] [ã], et [ɔ̃] sont plus ou moins maintenues selon les locuteurs; les francophones en général ont tendance à prononcer correctement ces voyelles sans leur apporter aucune modification. Mais les non-francophones remplacent la nasale [ɛ̃] et [ã] par une combinaison des phonèmes /i/, /u/, /a/ avec /n/ (ou parfois /m/), et la nasale [ɔ̃] par l'union des deux phonèmes /u/ et /a/ avec /n/ (ou parfois /m/) comme il est indiqué dans les tableaux suivants :

Tableau 1

La voyelle	L'origine française des emprunts	Les emprunts en [u], [u:n], [un], [u:m],[ ɔn],[a],[ɔ]
[ɔ̃]	<i>Biberon</i>	[bibru]
	<i>Bidon</i>	[bidu]
	<i>Bombe</i>	[bu:mba]
	<i>Béton</i>	[Bit'un]
	<i>Camion</i>	[kamju:n]
	<i>Contrat</i>	[kamt'ra]
	<i>Comptable</i>	[kut'a:bli:]
	<i>Colon</i>	[kolɔn]
	<i>Savon</i>	[s'abu:n]
	<i>Blouson</i>	[bluza]
<i>Talon</i>	[t'alɔ]	

Tableau 2

La voyelle	L'origine française	L'emprunt [ a:n], [a], [i:n]
[ɛ̃]	<i>Coin</i>	[kwa:n]
	<i>Electricien</i>	[trisja:n]
	<i>Mécanicien</i>	[mikanisja:n]
	<i>Ingénieur</i>	[laʒɔnjør <sup>ɛ̃</sup> ]
	<i>Magasin</i>	[magaza]
	<i>Gardien</i>	[gardja:n]
	<i>Plinthe</i>	[bli:nta]

Tableau 3

La voyelle	L'origine française	L'emprunt [a:n], [am], [an], [a:m], [ a],[en]
[ã]	<i>Chambre à air</i>	[fambɾe:r]
	<i>Sandales</i>	[sãd <sup>ɛ̃</sup> a:l'a]
	<i>Sandwich</i>	[sandwiʃ]
	<i>Ventouse</i>	[pant <sup>ɛ̃</sup> ɔza]
	<i>Banque</i>	[banka]
	<i>Chantier</i>	[ʃa:nt <sup>ɛ̃</sup> e]
	<i>Courant (électricité)</i>	[kura]
	<i>Franc</i>	[frank]
	<i>Lampe</i>	[l <sup>ɛ̃</sup> a:mba]
	<i>Pantoufles</i>	[bant <sup>ɛ̃</sup> ɔfa]
<i>Licence</i>	[lisa:ns]	

Dans certains cas moins productifs, les voyelles nasales des emprunts se substituent uniquement à la voyelle orale [a] ou [o] ou [u] comme dans les exemples suivants :

[ã] [a]

Appartement → [bart<sup>ɛ̃</sup>ma]

Bâtiment → [bat<sup>ɛ̃</sup>ema]

[õ] [u]

Wagon → [fagu]

Biberon → [bibru]

Maron → [maru]

[ɛ̃] [a]

Magasin → [magaza]

### 3.2. Adaptation au niveau consonantique

À l'instar des voyelles, les consonnes des emprunts au français subissent également des modifications phoniques pour s'adapter à la structure phonologique du système linguistique marocain.

On relève deux types de changements opérés sur les consonnes quand ils intègrent l'arabe marocain :

- La modification des consonnes françaises qui n'ont pas d'existence dans le parler marocain comme [p] et [v].
- L'acquisition des consonnes françaises des traits phoniques particuliers à l'arabe marocain.

D'une manière générale, toutes les langues qui entrent en contact s'exposent inéluctablement à l'un ou aux deux changements précités.

### **3.2.1. La modification des consonnes françaises qui n'ont pas d'équivalents en arabe marocain**

L'arabe marocain manque de deux phonèmes labiaux, l'un occlusif sourd [p] l'autre fricative sonore [v], le locuteur marocain et surtout le non-francophone se trouve contraint d'adapter ces deux sons au système phonologique marocain. Il procède comme suit :

#### **3.2.2. Le voisement de [p] en [b]**

Une grande partie de locuteurs marocains, en particulier les francophones, maintiennent le son [p] dans leurs prononciations même si ce dernier n'a pas d'existence dans le système phonologique de l'arabe marocain. Les non-francophones le prononcent [b].

Exemples de réalisations du son [p] chez les non-francophones :

Ampoule → [b<sup>h</sup>ɔl<sup>h</sup>a]

Parabole → [barab<sup>h</sup>ɔr]

Passeport → [basb<sup>h</sup>ɔr]

Pédale → [bid<sup>h</sup>ara]

Pizza → [bidza]

Cette modification affecte non seulement la sonorité du son [p], mais s'étend également à sa continuité. En conséquence, ce phonème perd son trait occlusif et devient fricatif sourd [f].

Pansement → [fas<sup>h</sup>ma]

### 3.2.3. Le dévoisement de [v] en [f]

L'absence du son [v] dans le système phonologique marocain, fait que celui-ci soit assourdi en [f] dans les emprunts au français par bon nombre de locuteurs marocains. Exemples :

Corvée → [korfi]

Vacances → [fakans]

Cravate → [grafat<sup>ʰ</sup>]

Vitrine → [fitrina]

Dans certains cas le son [v] se réalise [b]. En témoignent les exemples suivants :

Valise → [baliza]

Ventouse → [bant<sup>ʰ</sup>ɔza]

La cave → [laka:b]

### 3.2.4. L'acquisition des traits phonétiques du parler marocain

C'est le changement que subit le système phonétique français pour acquérir ses caractéristiques phoniques purement marocaines. On retient ici deux propriétés phonétiques marocaines transposées aux mots d'origine française, à savoir, l'emphatisation et la gémination.

#### a) L'emphatisation

En partant du corpus, il s'est avéré qu'il y a deux types d'emphatisation :

- une emphatisation systématique ou automatique,
- une emphatisation produite à cause du contexte phonique.

Le premier type d'emphatisation concerne surtout les unités phonétiques t, d, s parce qu'elles ont leurs correspondantes non emphatiques en arabe marocain. L'emphatisation de ces consonnes est réalisée surtout quand ces dernières se trouvent à l'initial des mots.

Tomobil → [t<sup>ʰ</sup>ɔmobil]

Damme → [d<sup>ʰ</sup>ama]

Sac → [s<sup>ʰ</sup>ak]

L'emphatisation est également possible en position médiane et finale d'un mot :

- En position médiane :

Pantoufle → [pant<sup>ʰ</sup>ɔfa]

Masque → [mas<sup>ʰ</sup>k]

Radar → [rad<sup>ʰ</sup>ar]

- En position finale :

Botte → [bɔtʰ]

L'essence → [lʰesʰa:nsʰ]

Demande → [dʰɔma:ndʰ]

Il faut noter que dans certains cas on procède plutôt à la désémphatisation du son [t]. Comme dans les cas suivants :

Moteur → [mutu:r]

Tracteur → [traktu:r]

Facteur → [faktu:r]

Il convient de signaler également que toutes les consonnes susmentionnées se désémphatisent lorsqu'elles sont suivies du son [i] :

Télévision → [tilifizju:n]

Ciment → [ssima]

Défaut → [difu:]

Dans le deuxième type d'émphatisation, le contexte phonique intervient pour attribuer le caractère emphatique à des consonnes qui ne le sont pas. Celles-ci s'émphatisent quand elles sont en voisinage de l'une des trois consonnes automatiquement émphatisées.

Après l'étude du corpus, nous avons relevé les éléments consonantiques qui sont les plus influencés par le contexte emphatique (b, d, l, r, s, t).

Les exemples suivants illustrent ce constat :

Côtelette → [kɔtʰlʰe:t]

Pétrole → [petʰrʰɔ:l]

Restaurant → [resʰtʰɔ]

Tables → [tʰbʰa:li]

Godasse → [godʰa:sʰ]

## **b) La gémiation**

On parle de gémiation quand il y a un redoublement de la consonne, elle ne peut être produite que suite à une forte pression articulatoire. Elle est équivalente au signe diacritique ' utilisé en arabe classique et joue un rôle distinctif dans la reconnaissance du sens des mots en arabe marocain. Dans ce cas, elle est placée généralement à l'initiale des mots en arabe marocain.

Bandit → [bba:ndi]

Démarrage → [ddimara:ʒ]

Tennis → [ttinis]

Il faut ajouter que certaines consonnes sont plus géminables que d'autres, la consonne labiale sourde [p] en est un exemple flagrant surtout quand elle est en position médiane.

Dépôt → [dippu]

Il y a un autre type de gémination des emprunts qui est purement morphosyntaxique, il s'agit du redoublement de la consonne à cause de la détermination.

Le décor → [ddiko:r]

Le téléphone → [ttilifu:n]

Cette gémination est due à l'assimilation de l'article défini [el] placé devant un mot commençant par une consonne solaire<sup>3</sup> ou ce qu'on appelle en arabe classique «al aššamsiyya» par opposition à «al alqamaria» là où le [l] de l'article défini [el] de la détermination ne s'assimile jamais à la consonne initiale du mot.

### 3.2.5. La dissimilation des liquides

On parle de dissimilation quand un son essuie une modification phonétique exercée par un autre son identique et voisin (contigu ou non).

Les liquides de l'arabe marocain, quand elles se trouvent dans le même mot emprunté subissent ce phénomène phonétique, elles sont généralement remplacées par la nasale [n] ou l'inverse.

L'antenne → [la:nt<sup>h</sup>e:r]

Chou-fleur → [ʃfru:n]

Graisieur → [grisu:n]

Journal → [ʒurna:n]

L'alcool → [lanku:l]

### 3.2.6. La chuintisation des sifflantes

Dans certains emprunts qui comportent à la fois des chuintantes et des sifflantes, on remarque le transfert des traits phonétiques des premiers vers les seconds. Ce procédé s'effectue d'une manière régressive, c'est-à-dire, que les chuintantes de la deuxième syllabe assimilent les sifflantes de la première syllabe, tel que cela transparaît dans les exemples suivants:

Séchoir → [ʃiʃwa:r]

Cirage → [ʃira:ʒ]  
Sacoche → [ʃaku:ʃ]  
Sergent → [ʃarʒa:n]

Ce chevauchement phonétique entre les chuintantes et les sifflantes est dû, à notre avis, au principe du moindre effort articulatoire. La proximité des lieux d'articulation des deux sons fait qu'on reproduit parfois la même réalisation. Cela arrive aussi aux mots d'origine arabe quand ils ont deux constrictives, comme le mot *samš* qui devient *šamš* en arabe marocain.

### 3.2.7. L'adaptation de la vélaire sourde [k]

Dans certains cas, le son [k] subit quelques modifications phonétiques. Considérons l'exemple de [krafa:tʰa], réalisé aussi [grafa:tʰa], la consonne sourde [k] a donc une double prononciation selon l'usager.

Le [k] et [g] sont dans ce cas en variation libre. Selon la phonétique combinatoire l'assimilation de ces consonnes est due au contact immédiat de [r] en plus de leur formation d'une même syllabe avec le noyau vocalique [a]. Dans d'autres cas, la consonne [k] est substituée par l'uvulaire arabe [q] comme dans l'exemple suivant : Macaroni → [maqaru:nija].

### 3.2.8. La permutation des consonnes

Dans le même mot, deux consonnes ou plus, peuvent commuter. Cette permutation de phonèmes s'effectue par deux types de transposition : la métathèse et l'interversion.

L'interversion est le changement de position qui se fait entre deux consonnes occupant deux positions séparées à l'intérieur du mot. Dans le [sərfatika] (certificat), par exemple, on remarque un changement de position entre le [t] et le [f].

La métathèse, à différence de l'interversion, est la permutation entre deux consonnes juxtaposés comme c'est le cas du vocable [sbərdila] (espadrilles) où le groupe consonantique *dr* est transformé en *rd*

## 3.3. Au niveau de la construction syllabique

De point de vue syllabique, les emprunts au français ne dérogent pas à ces trois principes généraux :

- l'augmentation des syllabes,
- la réduction des syllabes,
- le maintien des syllabes.

### 3.3.1. L'augmentation syllabique

Cet accroissement de syllabes se produit dans les mots féminins qui ont maintenu leur genre d'origine ; ainsi les emprunts d'origines féminins intégrant l'arabe marocain prennent la désinence du féminin marocain [a], l'adjonction de cette marque du féminin change la charpente syllabique des mots, ces derniers qui étaient monosyllabiques deviennent dissyllabiques :

Veste → [fi:sta]

Cvcc cv ccv

Blouse → [blu:za]

Ccvc ccv cv

La même démarche se poursuit pour les vocables dissyllabiques qui, à leur tour, deviennent trisyllabiques :

Gamelle → [gami:la]

Cvcvc cvcvcv

Vitrine → [vitri:na]

Cccv cvccvcv

Il en va autant pour les mots trisyllabiques qui se transforment en quadrisyllabiques, et ainsi de suite.

### 3.3.2. La réduction des syllabes (aphérèse)

La plupart, pour ne pas dire tous les mots empruntés à initiale vocalique, subissent une troncation au niveau de la voyelle initiale. Échappent à cette règle, les mots introduits à l'arabe marocain avec leurs articles agglutinés.

La chute de cet élément vocalique donne lieu à une nouvelle structure syllabique des mots ayant subi cette réduction. De ce fait, les mots dissyllabiques deviennent monosyllabiques :

Écrou → [kru]

Éponge → [pu:nʒ]

De la même manière, les vocables trisyllabiques se convertissent en dissyllabiques.

Abattoir → [batwa:r]

Vcvcvc cvcvc

Autobus → [tʰobi:s]

Vcvcvs cvcvs

Agrément → [gri:ma]

Vccvcv ccvcv

Il y a également des mots quadrisyllabes qui ont subi une réduction de deux

syllabes à la fois, une aphérèse (la suppression de la voyelle initiale) et une syncope (la troncation d'un phonème au milieu du mot).

À cette catégorie de mots appartient l'unité *ksi:ra* (accélérer) dont on a enlevé la voyelle initiale [a] et l'avant dernière syllabe [lé], d'autres mots empruntés essuient le même sort :

accélérer → [ksira]  
vccvcvcv ccvcv  
s'engager → [ga:3a]  
cvcvcv            cvcv

## Conclusion

Il faut tout d'abord avouer que cette étude reste insuffisante pour contourner toutes les adaptations phonologiques opérées sur les emprunts au français. Il n'en demeure pas moins, que ce modeste travail peut constituer une plateforme pour de futures recherches dans ce domaine.

Notre travail consistait à mettre en évidence l'intégration phonologique du lexique d'origine française. Pour ce faire, nous sommes partis d'un corpus que nous avons rassemblé tout au début de notre étude. Ensuite, nous avons fait une analyse phonologique de ces emprunts lexicaux pour voir à quel point ces derniers sont détachés de leurs structures phonologiques d'origine en faveur de celle de l'arabe marocain.

En effet, la présente étude montre, exemples à l'appui, que l'arabe marocain a réussi à adapter ces lexèmes étrangers à son système phonologique, au point que les locuteurs marocains quel que soit leur niveau culturel, depuis l'analphabète jusqu'au locuteur bilingue, utilisent quotidiennement ces emprunts sans aucun problème. On peut dire finalement que la crainte des puristes et fondamentalistes vis-à-vis du phénomène de l'emprunt linguistique, si souvent considéré comme un intrus pernicieux, n'est pas justifiée.

## Bibliographie

- Cantineau J. 1950. « Réflexions sur la phonologie de l'arabe marocain ». *Hesperis Tamuda* 37, 1/2, p. 193-207.
- Deroy L. 1956/1980. *L'emprunt linguistique*. Paris : Société d'Éditions Les belles lettres.
- Dubois J. et al. 1973. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Librairie Larousse.
- Embarki M. 1997. « La quantité vocalique en arabe marocain : entre l'apparement historique et la réalité acoustique, la voyelle dans tous ses États ». *Journées d'Études Linguistiques*, Nantes. p. 44-49.

- Guilbert L. 1975. *La créativité lexicale*. Paris : Larousse.
- Hassaoui M. 1980. *Le système phonologique de l'arabe marocain de Rabat*. Thèse de 3ème cycle, Université de Provence : Aix-Marseille.
- Khomsî A. 1970. *Étude phonétique et phonologique de l'arabe marocain de Casablanca*. Thèse de 3ème cycle, Université Rabelais : Tours.
- Loubier C. 2008. *Langues au pouvoir politique et symbolique*. Paris : L'Harmattan.
- Loubier C. 2011. *De l'usage de l'emprunt linguistique*. Montréal, Office québécois de la langue française.
- Mgherfaoui Kh. et al. 2017. *Qamus ad-dari3a al-mayribiya*. Casablanca, Centre Zagora pour le Développement du dialecte.
- Pavel S. 1989. « Néologie lexicale : transfert, adaptation, innovation ». *TTR traduction, terminologie, rédaction* vol. 2, n° 1, p. 125-137.
- Quemada B. 1971. *Banque de mots*. In « Les néologismes » Sablayrolles J. F, Collection Que sais-je ? Paris, Presses universitaires de France.
- Sablayrolles J.F., Jacquet-Pfau C. 2008. « Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements ». *Neologica 2*, p. 19-38.
- Sinaceur Z. 1994, *Le dictionnaire Colin d'arabe dialectal marocain*. Rabat. Paris : Al-Manahil.
- Touratier C. 1994, « Le problème de l'emprunt ». *Travaux du Cercle Linguistique d'Aix-en-Provence 12*, p. 11-22.
- Weinreich U. 1953/1979, *Languages in contact : Findings and Problems*. New York : Mouton de Gruyter.

## Notes

1. Le xénisme est un lexème étranger introduit dans une langue-hôte sans subir aucune modification, c'est la première étape de l'emprunt lexical.
2. Le [e] est maintenu à cause du contact avec une consonne emphatique.
3. L'arabe classique compte 14 consonnes solaires. Elles se distinguent des consonnes lunaires par le fait qu'elles n'assimilent pas le [j] de l'article.